



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1350-II
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans les comptes 2018 et rapport de gestion du Conseil administratif;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 34 oui contre 29 non et 11 abstentions

Article premier. – Compte de résultats

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2018 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges d'exploitation	1 186 139 238
sous déduction des imputations internes de	- 71 095 276
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 115 043 962
revenus d'exploitation	1 167 132 520
sous déduction des imputations internes de	- 71 095 276
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 096 037 244
résultat d'exploitation	-19 006 718
charges financières	69 234 959
revenus financiers	181 791 842
résultat financier	112 556 883
charges extraordinaires	0
revenus extraordinaires	0
résultat extraordinaire	0
Résultat total du compte de résultats	93 550 165

Art. 2. – Compte d’investissements

Le compte d’investissements 2018 est approuvé pour les montants suivants:

patrimoine administratif	Fr.
dépenses d’investissements	146 235 066
recettes d’investissements	<u>57 182 418</u>
investissements nets	89 052 648
 patrimoine financier	
dépenses d’investissements	63 554 944
recettes d’investissements	<u>36 537</u>
investissements nets	<u>63 518 407</u>
investissements nets	152 571 055

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	89 052 648
amortissements	86 891 407
excédent de revenus du compte de résultats	93 550 165
attribution aux fonds (-) prélèvements	<u>487 504</u>
autofinancement	<u>180 929 077</u>
excédent de financement	91 876 429

Art. 4. – Variation de la fortune

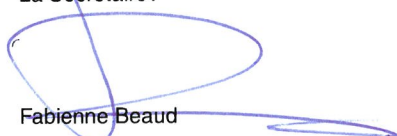
L’augmentation de la fortune, soit 93 550 165 francs, est approuvée; elle correspond à l’excédent de revenus du compte de résultat.

Art. 5. – Bilan

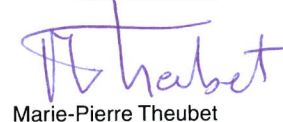
Le bilan au 31 décembre 2018 est approuvé, totalisant tant à l’actif qu’au passif 4 910 321 264 francs. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s’élèvent au 31 décembre 2018 à 533 038 083 francs.

Certifié conforme:

La Secrétaire:


 Fabienne Beaud

La Présidente:


 Marie-Pierre Theubet